



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le jeudi 3 février 2022 — N° 26**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la Journée Optimiste.

---

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire du Club de l'âge d'or L'Oasis 300 de Laval.

---

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner le Mois de sensibilisation au cancer du col de l'utérus.

---

M. Fortin (Pontiac) fait une déclaration afin de demander le maintien de la direction régionale de la Société de protection des forêts contre le feu à Maniwaki.

---

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Elaina DeRepentigny et à M. Dominic Girouard pour avoir sauvé la vie d'un homme.

**3 février 2022**

---

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale contre le cancer.

---

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souhaiter du succès aux athlètes de la circonscription de Vachon invités à participer aux Jeux olympiques de Beijing.

---

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin d'appuyer la demande de désigner le 29 janvier Journée québécoise de lutte contre l'islamophobie.

---

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de saluer le mouvement de solidarité envers les victimes de l'incendie du 15 janvier 2022 à Saint-Jean-sur-Richelieu.

---

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de saluer l'ajout de postes de médecin de famille dans la région des Laurentides.

---

À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 03.

---

3 février 2022

---

Moment de recueillement

### Présentation de projets de loi

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 12 Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 210 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 12.

### Dépôts de documents

Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

(Dépôt n° 242-20220203)

**3 février 2022**

---

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Un addenda au Rapport 2019-2023 du Comité de la rémunération des juges, déposé à l'Assemblée le 7 octobre 2021;

(Dépôt n° 243-20220203)

La réponse du gouvernement au Rapport du Comité de la rémunération des juges pour la période 2019-2023.

(Dépôt n° 244-20220203)

### **Dépôts de rapports de commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 1<sup>er</sup> et 2 février 2022, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 14, Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail.

(Dépôt n° 245-20220203)

### **Dépôts de pétitions**

M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 541 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la carboneutralité du réseau de la santé et des services sociaux d'ici 2040.

(Dépôt n° 246-20220203)

**3 février 2022**

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 953 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de la propriété de la maison Chevalier par l'État québécois.  
(Dépôt n° 247-20220203)

---

M. Polo (Laval-des-Rapides) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 064 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le développement prioritaire et un soutien financier au projet de complexe sportif de l'école Mont-de-la-Salle de Laval.  
(Dépôt n° 248-20220203)

---

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 992 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la réforme du droit de la famille et le maintien des droits des grands-parents.  
(Dépôt n° 249-20220203)

---

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 025 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'arrêt de l'utilisation du bromadiolone au Québec, notamment sur les sites de la Sépaq;  
(Dépôt n° 250-20220203)

L'extrait d'une pétition, signée par 1 532 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la suspension des autorisations accordées au projet de construction de trois porcheries à Saint-Adelphe d'ici l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement du BAPE.  
(Dépôt n° 251-20220203)

**3 février 2022**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Dorion (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 279 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la reconnaissance des auxiliaires en santé et services sociaux.  
(Dépôt n° 252-20220203)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant les hausses de loyer abusives au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale se souvienne qu'il y a deux ans, le 22 janvier 2020, nous quittait M. Fernand Daoust, syndicaliste et indépendantiste bien connu des Québécoises et des Québécois;

QU'elle rappelle qu'en tant que secrétaire général puis président de la FTQ, de 1969 à 1993, M. Daoust fut à l'avant-plan des plus importantes luttes pour les droits des travailleuses et des travailleurs du Québec post-Révolution tranquille;

3 février 2022

---

QU'elle souligne sa détermination et son engagement indéfectibles pour que les femmes et les hommes du Québec puissent négocier et travailler en français;

QU'elle insiste, aussi, sur sa volonté affichée d'affranchir le Québec et son peuple de toute forme d'assujettissement, et sur la confiance absolue qu'il avait en nos capacités, individuelles et collectives;

QU'elle considère qu'en ce sens et à sa manière, Fernand Daoust a brillamment incarné la modernisation et le progrès de la société québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **211** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, conjointement avec M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la transition énergétique du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

**3 février 2022**

---

M. Derraji (Nelligan), conjointement avec M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la lutte contre le cancer et l'accès aux services en oncologie; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi modifiant diverses dispositions législatives afin de mettre en œuvre les Conventions complémentaires n° 22 et n° 27 à la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022, il convoque :

**3 février 2022**

---

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. le président informe l'Assemblée que, le vendredi 11 février 2022, M. Derraji (Nelligan) s'adressera à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Manque d'anticipation, incohérence et volte-face : les Québécois font les frais de la gestion de la pandémie de la COVID-19 par le gouvernement caquiste ».

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

À 11 h 36, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 11 h 46.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 2 février 2022, sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation, proposant que le principe du projet de loi n° 9, Loi sur le protecteur national de l'élève, soit maintenant adopté.

**3 février 2022**

---

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 12 h 46, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022.

---

Les travaux reprennent à 12 h 50.

---

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **212** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 9 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 9 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **213** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

---

**3 février 2022**

---

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 8 février 2022, à 10 heures.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **214** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

---

À 12 h 52, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 8 février 2022, à 10 heures.

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

3 février 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

(Vote n° 210)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Samson (IND)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derriaji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)

3 février 2022

---

Sur la motion de M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition :

(Vote n° 211)

**POUR - 115**

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

**3 février 2022**

---

Sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation :

**(Vote n° 212)**

*(Identique au vote n° 211)*

---

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

**(Vote n° 213)**

*(Identique au vote n° 211)*

---

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

**(Vote n° 214)**

*(Identique au vote n° 211)*

---